

2022/60

Envoyé en préfecture le 21/09/2022

Reçu en préfecture le 21/09/2022

Affiché le

SLO

ID : 089-218900595-20220916-2022_60_1-DE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	8	12

Séance du 16 septembre

L'an deux mil vingt-deux, le 16 septembre

Convocation
12/09/2022
Date d'affichage
12/09/2022

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. DECUYPER – F. EUSTACHE– P. LAMY-BOYET – S. CIOLEK épouse GREMY– C. GREGOIRE – H. CAPPELLAZZI- C BLARDAT-KATOUI- - W. COLAS-

Absents ayant donné pouvoir : P. BARDEL a donné pouvoir à C. DECUYPER – C. GUILLAUME a donné pouvoir à P. LAMY-BOYET -- B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCEICIAO a donné pouvoir à C. GREGOIRE - E. TRESCARTES a donné pouvoir à W. COLAS

Absents excusés :-

Absents : A. DEGUY

Secrétaire : P. LAMY-BOYET

PARCOURS DE SANTE

La Commune envisage l'installation d'un parcours de santé dans les bois vers les étangs de Saint Ange. Aujourd'hui, il apparait important d'avoir une politique en faveur de nos jeunes à Bussy-en-Othe, leur donner la possibilité de pratiquer du sport, c'est aussi renforcer l'attractivité dans notre village pour les futurs acquéreurs,

Considérant que la Commune est classée « zone de revitalisation rurale »,

Vu les devis proposés par deux sociétés,

Vu le devis proposé par la société ALTRAD MEFRAN d'un montant de 12000 € HT,

Vu le devis proposé par la société KOMPAN d'un montant de 42115.60 € HT

Vu l'arrêté préfectoral du 07 juillet 2022 attribuant à la commune une subvention de 6000 € au titre de la DETR,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- accepte le devis de la société ALTRAD MEFRAN,
- autorise Mme le Maire à signer ledit devis et tous documents s'y rapportant,

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance

Pascale LAMY-BOYET



Le Maire

Catherine DECUYPER

